



Le taylorisme territorial : une solution d'avenir ?

Le Monde.fr | 05.02.2014 à 12h00 |

Par **Daniel Behar** (Géographe, professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris (Université Paris Est) et consultant à la coopérative Acadie.)

L'impératif de réduction des dépenses publiques impose la mise à l'agenda politique d'une question récurrente: quelle conception française de la décentralisation et plus largement de l'organisation territoriale de l'action publique ? Mais ce qui est présenté comme la manifestation de la volonté réformatrice de l'Etat consiste en réalité à remettre en selle de vieilles recettes, loin de répondre aux exigences contemporaines.

Ces recettes tiennent en deux lignes qui structurent la pensée modernisatrice depuis un demi-siècle : trouver les bons découpages territoriaux, à la bonne échelle et spécialiser chacun des niveaux sur un champ de compétences.

La recherche du territoire pertinent vient de trouver un premier aboutissement législatif avec le découpage et l'institutionnalisation des métropoles. Dès à présent, le résultat fait débat : a-t-on dessiné le bon périmètre avec un Grand Paris limité au département de la Seine de l'entre-deux guerres et un Grand Lyon qui n'englobe ni son aéroport, ni ses grands espaces logistiques ? Et n'installe-t-on pas ainsi dans le paysage politique cette France à deux vitesses – les métropoles contre les « territoires oubliés » - dont on ne veut pas ? Mais peut-il en être autrement ? La politique des ciseaux a-t-elle encore un sens lorsque la métropolisation – trace au sol de la globalisation – efface les frontières des métropoles ? La société mobile, structurée par les flux, dans laquelle nous vivons peut-elle se couler dans un jardin à la française institutionnel ?

Du côté des régions, la tentation du meccano a fait long feu. Il y a quasi consensus pour considérer que la réduction du nombre de régions n'aurait guère d'impacts ni en termes d'économies budgétaires, ni en termes d'efficacité

de l'action publique. Mais si on délaisse ainsi le registre de la simplification, c'est pour investir davantage celui de la rationalisation, c'est-à-dire celui de la hiérarchie (au bénéfice du niveau régional) et de la spécialisation stricte des champs de compétences : aux unes (les régions) l'économie, aux autres (les départements), le social. Ce principe de spécialisation fonctionnelle des collectivités territoriales – inscrit dans les lois de décentralisation dès 1983 – renvoie à la période de conception de la décentralisation à la française : les trente glorieuses. Il faisait alors écho au modèle industriel en vigueur : le taylorisme. Mais comment peut-on croire que ce modèle qui a depuis longtemps disparu de l'organisation industrielle serait aujourd'hui encore efficace dans la sphère territoriale ? Dans une société complexe, l'efficacité et la cohérence des politiques publiques ne tiennent pas à la capacité des uns à organiser le développement économique tandis que les autres produiraient des logements. Elles sont fonction de la capacité collective à réguler les interdépendances voire les contradictions entre le marché du travail et le marché du logement, donc à décloisonner leurs interventions à tous les niveaux davantage qu'à les spécialiser. A une autre échelle territoriale, celle de l'Europe, les Etats l'ont bien compris. Cela fait longtemps que la construction européenne par transferts successifs de compétences – l'échec de la défense puis le charbon et l'acier et enfin l'agriculture – a été abandonnée.

La construction européenne, avec ses difficultés, montre la voie. Ce qui est en jeu aujourd'hui, aux niveaux supra et infra nationaux, ce n'est pas le partage tayloriste des champs d'intervention, c'est bien davantage le partage des responsabilités politiques. Nous avons construit en France les pouvoirs locaux en reproduisant en modèle réduit, la figure de l'Etat, autrement dit une forme de « souveraineté politique » absolue, du maire au président de région. C'est cela qui a engendré la concurrence des pouvoirs tant décriée aujourd'hui. Peut-on alors imaginer mettre en scène et organiser par la règle ce qui s'esquisse d'ores et déjà dans les pratiques, c'est-à-dire ce partage des responsabilités politiques autour de régions plutôt centrées sur la délibération, d'agglomérations développant des fonctions de représentations territoriales et des maires en charge du dialogue citoyen ?

En regard de l'attachement des Français à la figure de l'Etat unitaire, il est illusoire d'aller chercher ailleurs, en Allemagne encore une fois, un modèle alternatif, l'Etat fédéral, qui là-bas aussi, en dépit des apparences, exige coopération et négociation entre acteurs. L'arrivée à maturité de la décentralisation pose un double défi : inventer une figure du pouvoir local différente du modèle du monopole territorial de l'Etat nation et par contre coup imaginer les formes de régulation collective et de coopération inhérentes à la gestion d'une société complexe. N'est-ce pas cela là l'essence du pari social-démocrate ?